

Emploi & Formation

Une centenaire au travail

Emploi oblige, on parle souvent de l'«Organisation internationale du travail», dans ces colonnes. Mais cette année, on a une raison de plus: les cérémonies du centenaire, qui viennent d'ouvrir, toutes tournées vers le futur avec le rapport de 82 pages: «Travailler pour bâtir un avenir meilleur», mais bien enracinées dans le passé avec une histoire de la maison en neuf chapitres (ilo.org/100/fr/story/). Beau travail d'Organisation... c'est le cas de le dire... mais ci-dessous, on va plutôt jeter un coup d'œil au Traité fondateur.

L'OIT n'est pas la plus vieille organisation du système des Nations-Unies, mais le contexte de sa naissance est instructif. Issu de la «Grande Guerre», le «Traité de Versailles» - en quinze «parties» - commence par le «Pacte de la Société des Nations». Puis il traite de questions de frontières, d'armées, de réparations... ensuite, de transports... enfin, de travail. Les attendus de la «partie» ad hoc méritent d'être rappelés ici: «Attendu que la Société des Nations a pour but d'établir la paix universelle, et qu'une telle paix ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale»... puis vient un plus long «attendu» donnant une liste des plus graves questions du travail. Lesquelles? La première session de la «Conférence du travail» (tenue peu après à Washington) a pour ordre du jour cinq points majeurs: la journée de huit heures, la lutte contre le chômage, l'emploi des femmes, l'emploi des enfants, et l'«extension et (l') application des conventions (de) Berne en 1906, sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industries, et l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune) dans l'industrie des allumettes» (sujet très chaud à l'époque: voir – entre H. C. Andersen et Ivar Kruger – fr.wikisource.org/wiki/Les_Industries_insalubres_-_La_Fabrication_des_allumettes).

La liberté, ce n'est pas égal

Le souci du travail des femmes va bien plus loin, avec «le principe du salaire égal, sans distinction de sexe, pour un travail de valeur égale». L'égalité des sexes allait

alors de soi dans les milieux «sociaux» (en théorie, du moins), et c'est pour ne pas perdre de temps avec une «démocratie bourgeoise» dont il n'attendait rien que le mouvement socialiste a été très lent à soutenir les suffragettes. On a souvent moqué la «démocratie athénienne» pour avoir exclu les femmes, les métèques, les esclaves: le Traité de Versailles fit-il pareil en pensant surtout aux métropoles et aux ouvriers? Le texte sur le travail vise les «communautés industrielles membres de la Société des Nations» avec des «principes» et des «méthodes» qui «répandront des bienfaits permanents sur les salariés du monde». Pourtant, les peuples colonisés ne sont pas ignorés... par les textes, du moins: la Charte de la Société des Nations dit (article 23 a) que les pays membres «s'efforceront d'assurer et de maintenir des conditions de travail équitables et humaines pour l'homme, la femme et l'enfant sur leurs propres territoires, ainsi que dans tous pays auxquels s'étendent leurs relations de commerce et d'industrie». La littérature anti-coloniale était alors déjà bien nourrie, loin avant Eduard Douwes Dekker; et les peuples d'Asie du Sud ne savaient pas encore que pays libre ne dit pas droits égaux (voir «Gangs of Wasseypur» sous blackmovie.ch).

L'avenir aux prudhommes

Autres exclus, tout ceux qui sont hors du couple patron-salarié: en voyant dans le salariat l'avenir du travail, les beaux principes semaient – comme toujours – des effets pervers. Tout l'esprit du Traité de



A gauche, l'esclave... à droite, l'employé... au centre, le patron.

Versailles en matière de travail tient dans cette formule: «le travail ne doit pas être considéré (...) comme un article de commerce». Pourtant, c'est le b-a-ba du «Capital» que le travail moderne ne peut être qu'un article de commerce. D'ailleurs, voyons à quoi ressemble le travail qui n'est pas un article de commerce: la famille aux champs... le mendiant en quête... à la rigueur, les frères en coop... le clown des foires. Bref, en fin de compte de nos jours, l'OIT lutte pour les seuls salariés – soit un travailleur sur dix – hormis dans deux ou trois recoins de son organigramme ou de sa rhétorique. Au sommet de l'Organisation, on est conscient de l'impasse... alors, quand le «dialogue sur l'avenir du travail» a été lancé, les syndicats ont aussitôt ajouté «(l'avenir du travail) que nous voulons». ■

Boris Engelson